

Porte *St. Antoine*, le Cocher & les deux Chevaux furent noyés, & la personne qui étoit dans ce Carrosse eut ses deux jambes cassées. Le Prince & la Princesse de Conti arriverent ici le 27. de *Versailles* pour rendre les visites que L. A. avoient reçues sur la consommation de leur mariage.

X. Depuis quelques jours on a conduit à la *Bastille* diverses personnes qui prétendoient avoir eu des convulsions dans le Cimetiere de la Paroisse de *St. Medard*, sur le tombeau de l'Abbé Paris, dont nous avons parlé dans nos précédens Journaux, & l'on a publié une Ordonnance du Roi, par laquelle il est très-expressément enjoint de tenir fermée la porte dudit Cimetiere, pour empêcher désormais le peuple de s'y rendre : 24. Medecins & Chirurgiens étoient allés préalablement à ce Cimetiere, afin d'examiner la cause des convulsions, qui ont occasionné l'Ordonnance suivante ; mais ils ont découvert par l'examen de plusieurs qui affectoient d'en être attaqués, que ce n'étoit qu'une imposture ; de sorte que tous les prétendus miracles de feu l'Abbé Paris, tombent par ce moyen. Voici la copie de cette Ordonnance.

**S**A Majesté étant informée de tout ce qui s'est passé, & de ce qui se passe encore journellement dans l'un des Cimetieres de la Paroisse de *St. Medard*, & notamment à l'occasion des mouvemens & agitations prétendues involontaires de differens Particuliers, qui affectent de s'y donner en spectacle ; Sa Majesté auroit jugé à propos de donner ses Ordres pour en faire arrêter plusieurs, & les faire examiner par un nombre considerable de Medecins & Chirurgiens, pour en dresser leur Rapport, & porter leur jugement sur la cause & la nature desdits mouvemens & agitations ; ce qui ayant été exécuté, les-

dits